



**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal**  
**N°72**  
**Mardi 8 JUIN 2021**  
**18h00 à la Salle des Fêtes.**

*Compte-tenu de la crise sanitaire de Covid-19, la réunion s'est tenue à huis clos, la distanciation étant respectée et les personnes présentes portant leur masque.*

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mai 2021.*
- *Choix des entreprises pour la construction du bâtiment commercial*
- *Tableau des permanences pour les élections du 20 et 27 juin 2021*
- *Questions diverses.*

Le 8 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

*Chaque membre signe la feuille de présence*

**Sont présents :**

Yvan CREACH, Micheline BLAMBERT, Eric ROLLAND, Jérôme MURE-RAVAUD, Gisèle CHOURREAU, Marie-Françoise ARNAUD, Sylvie BEYLE, Sandrine BRISSET, Jean-Pierre BUREAUX, Brahim HAMOUDI, Karine TRIBBYA, Sylvain HAMEL, Michel LAMBERTON, Olivier LUYA, Amandine MANIGNAL, Carine VAL-LARTIGUE.

**Pouvoirs :** Caroline BOMPARD à Jean-Pierre BUREAUX, Damien MICLO à Jérôme MURE-RAVAUD, Nathan STOOSS à Brahim HAMOUDI.

**Secrétaire de Séance :** Gisèle CHOURREAU

**ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL**

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Mai 2021 :**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

**Choix des entreprises pour la construction du bâtiment commercial :**

55 entreprises ont répondu pour 14 lots – La commission Appel d'Offres s'est réunie le 12 mai pour ouvrir les plis, qui ont été remis ensuite à l'architecte et le 19 mai la commission a choisi les entreprises ; l'estimation des travaux avait été évaluée à 631.000 € HT, le résultat de la consultation est de 615.444€ HT qui se répartit ainsi :

LOT 1 VRD	GIRAUD MARCHAND	135.327,00 €
LOT 2 Maçonnerie	GIRAUD MARCHAND	169.892,00 €
LOT 3 Charpente Couverture	TRADI CHARPENTE	47.677,26 €
LOT 4 Zinguerie Aluminium	BOURGUIGNON	6.776,25 €
LOT 5 Menuiseries Extérieures	BONHOMME METALLERIE	60.735,00 €
Option 1 retenue : condamnation portes par ventouse électrom.		500,00 €
Variante retenue : portes coulissantes		8.410,00 €



LOT 6 Cloisons, Doublages, Isol.	FANGEAT & Associés	37.539,00 €
LOT 7 Electricité	CEDELEC	27.760,74 €
LOT 8 Plomberie Sanitaires.	GH BAT	25.120,87 €
LOT 9 Carrelages	ERDEM CARRELAGE	10.170,00 €
LOT 10 Enduits Façades	FAÇADE & CONSTRUCTION	17.870,00 €
LOT 11 Peinture Nettoyage	GAY MERY	5.175,00 €
LOT 12 Ascenseur	ORONA RHONE ALPES	19.550,00 €
LOT 13 Projection isolation/dalle	GK ISOLATION	6.341,40 €
LOT 14 Fondations Spéciales	PYRAMID	36.600,00 €
	<b>TOTAL...</b>	<b>615.444,52€ HT</b>

Ces travaux vont commencer à la fin de ce mois.

### **Tableau des permanences pour les élections du 20 et 27 juin 2021**

Les permanences des bureaux de vote sont proposées aux volontaires, et acceptées.

### **Questions diverses :**

Eric ROLLAND informe que le programme des travaux de voirie pour cette année a été chiffré ; les entreprises CHEVAL et CHAMBARD ont répondu. C'est l'entreprise CHAMBARD qui a été retenue pour un montant de 56.870,00 €.

La réfection de la couverture du Préau de l'école Maternelle va être terminée dans la semaine.

Cantine : en vue des travaux pour la construction du nouveau bâtiment de restauration scolaire, le déplacement des bungalows et le déménagement de l'Atelier des Arts sont programmés.

Pour l'Atelier des Arts un nouveau local va être aménagé sous la Salle des Fêtes, pour un montant de 23.433 € ; les travaux vont commencer.

A la place de l'Atelier des Arts actuellement dans une partie des locaux de l'ancienne école maternelle, ce sont les Gais Lurons qui vont s'installer.

Les bungalows seront proposés à la vente.

Yvan CREACH fait circuler le dossier complet du projet Restauration Scolaire afin que les membres du Conseil en prennent connaissance, et enverra par mail à tout le conseil, les dossiers des bâtiments Commerciaux et Restauration Scolaire.

Le Maire informe que le constructeur du Clos de Noyers est intéressé pour agrandir le lotissement actuel, et explique que la route conduisant à ce lotissement va être réaménagée ; l'achat d'une petite parcelle de 300m<sup>2</sup> est programmé à 23 € le m<sup>2</sup>, afin d'élargir le virage.

Projet PADEL : les subventions demandées sont en attente jusqu'après les élections. Si ces subventions sont accordées, les travaux seront commencés mi-septembre. Le club de tennis souhaite installer des caméras de vidéoprotection : la Mairie fera la demande nécessaire en Préfecture.

Information Dossier René FLANDRIN : la Mairie va reprendre ce dossier et entrer en relation avec le propriétaire.

Travaux MERDAREI : une présentation de la suite des travaux devrait être possible pour le prochain Conseil Municipal.

Micheline BLAMBERT et Gisèle CHOURREAU informent le Conseil que le projet d'installation éventuelle d'une Maison pour personnes âgées avance, et qu'un rendez-vous avec la direction de l'Organisme intéressé est prévu fin juillet. Si ce projet se poursuit, une commission sera créée.

Jérôme MURE-RAVAUD informe que les chemins ruraux sont abimés par des véhicules à moteur, la Mairie a reçu plusieurs plaintes à ce sujet. La commission va interdire certains de ces chemins aux véhicules.

Une information sur les plantes invasives va être faite sur le site internet ainsi que sur la prochaine Gazette, certaines de ces plantes devant obligatoirement être détruites, comme l'ambrosie par exemple.

Le Nettoyage des fossés est programmé, et commencera le 15 juin par un état des lieux effectué sur place par les élus.

Jérôme Mure-Ravaud informe également qu'il surveille les lieux de dépôt volontaires... et leurs dépôts sauvages ; il dépose plainte lorsque c'est possible, les amendes pouvant s'élever à 1500€.

Sylvie BEYLE fait part de son souhait de rejoindre la commission environnement et en fait la demande au Conseil.

Brahim HAMOUDI donne une information sur les Chantiers Jeunes (16/18 ans) ; des travaux peuvent être effectués par ces jeunes pour un montant de 265,43€ pour 20 heures de travail.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 juillet à 18 heures, à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Plus personne ne demandant la parole  
La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,  
Yvan CREACH.

